



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

Rénovation et extension de l'école de la Rose des Vents – Lot 6

PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

En application du Code de la Commande Publique notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°

AVENANT N°1

Lot n°6	Intitulé : SERRURERIE
---------	-----------------------

TITULAIRE du MARCHE

SARL ROGUET SERRURERIE

125 rue des Laquets

74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 21 JUILLET 2023

MARS 2024

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY
197, Grande Rue
74 930 – REIGNIER-ESERY
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com Personne habilitée
à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

SARL ROGUET SERRURERIE
125 rue des Laquets
74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :
Rénovation et extension de l'école de la Rose des Vents

Lot n°6	Intitulé : SERRURERIE
---------	------------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial

Le montant du marché est de :

Montant HT :	5 300 €HT
TVA (20%) :	1 060 €
Montant TTC :	6 360 € TTC

Article 5 – Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour la nécessaire adaptation du garde-corps du hall élémentaire.

Le montant proposé par le titulaire pour cet ajout : 1 810€ HT

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°1

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	1 810	362	2 172
Moins-values	0	0	0

Montant de l'avenant n°1	+1 810	+362	+2 172
Evolution du montant du marché	+34,15 %		
Variation cumulée du marché	+ 34,15 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°1

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial	5 300	1 060	6 360
Montant de l'avenant n°1	1 810	362	2 172

Nouveau montant du marché	7 110	1 422	8 532
---------------------------	-------	-------	-------

Article 8 – Base légale de l'avenant n°1

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-1 et L.2194-3 du code de la commande publique.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l'avenant n°1

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 17 du maître d'œuvre

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A,

le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l'entreprise titulaire le